

## QUELS SONT LES MENA QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER EN TANT QUE CPAS?

- Des MENA pas encore signalés, par exemple qui arrivent en famille élargie
- Des MENA en famille élargie avec une suppression du code 207
- Des MENA en famille d'accueil du projet Mentor Escalé
- Des MENA en ILA
- Des MENA vivant en autonomie ayant un statut de protection internationale
- Des ex-MENA sans document de séjour
- A priori pas : de MENA demandeurs d'asile vivant en centre d'accueil géré par Fedasil ou partenaires

## QUELS SONT LES MENA QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER EN TANT QUE CPAS?

- Des MENA pas encore signalés, par exemple qui arrivent en famille élargie
  - Rôle CPAS: Signalement au Service des tutelles
  - Rôle Fedasil: Assurer un premier accueil et l'orientation vers un deuxième accueil (Centre Fedasil/centre Aide à la jeunesse/projet famille d'accueil
  - Rôle Aide à la jeunesse: A priori pas (encore ) sauf si la famille a déjà été en contact avec la famille mais que le MENA n'a pas été détecté
- Des MENA en famille élargie avec une suppression du code 207
  - Rôle CPAS: aide financière éventuelle à la famille qui accueille le MENA
  - Rôle Fedasil : il y a une suppression de code 207 donc il n'y a plus de rôle de Fedasil. Si à un moment la famille refuse de continuer à accueillir le jeune il est possible de demander à Fedasil d'accueillir le jeune. Si Fedasil refuse d'accueillir ce jeune, un recours au Tribunal du travail est possible pour obtenir un place Fedasil.
  - Rôle Aide à la jeunesse: Si il y a une situation de difficulté ou de danger il est possible de demander l'intervention (supplétive et complémentaire à toute autre aide) de l'aide à la jeunesse . Celle se fait de préférence de manière volontaire ou contrainte ,en cas d'échec de l'accompagnement ou de danger immédiat.
    - Si la famille à un moment ne veut plus accueillir le jeune, que les places Fedasil ne sont pas adaptées et que le jeune à besoin d'une aide spécialisée on peut se tourner vers l'Aide à la jeunesse

## QUELS SONT LES MENA QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER EN TANT QUE CPAS?

- Des MENA en famille élargie avec une suppression du code 207
  - Rôle CPAS: aide financière éventuelle à la famille qui accueille le MENA
  - Rôle Fedasil : il y a une suppression de code 207 donc il n'y a plus de rôle de Fedasil.
    - Si à un moment la famille refuse de continuer à accueillir le jeune il est possible de demander à Fedasil d'accueillir le jeune. Si Fedasil refuse d'accueillir ce jeune, un recours au Tribunal du travail est possible pour obtenir une place Fedasil.
  - Rôle Aide à la jeunesse: Si il y a une situation de difficulté ou de danger il est possible de demander l'intervention (supplétive et complémentaire à toute autre aide) de l'aide à la jeunesse. Celle se fait de préférence de manière volontaire ou sinon de manière contrainte, en cas d'échec de l'accompagnement ou de danger immédiat.
    - Si la famille à un moment ne veut plus accueillir le jeune ET que les places Fedasil ne sont pas adaptées ET que le jeune à besoin d'une aide spécialisée on peut se tourner vers l'Aide à la jeunesse
    - Possibilité pour la famille d'être officialisée comme famille d'accueil par l'Aide à la jeunesse

## QUELS SONT LES MENA QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER EN TANT QUE CPAS?

- Des MENA en famille d'accueil du projet Mentor Escalé ou
  - Rôle CPAS: éventuelle aide financière à la famille d'accueil
  - Rôle Fedasil: Fedasil n'a plus de rôle d'accueil effectif mais le projet est co-financé Fedasil, AMIF, Aide à la jeunesse
  - Rôle Aide à la jeunesse: Co-financement du projet. Pour certains un dossier SAJ a été/pourrait être ouvert si il y a des besoins plus particuliers.
- Des MENA en ILA
  - Rôle CPAS: gestion du quotidien et aide sociale
  - Rôle Fedasil: financement
  - Rôle Aide à la jeunesse: Pour certains un dossier SAJ a été/pourrait être ouvert si il y a des besoins plus particuliers.

## QUELS SONT LES MENA QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER EN TANT QUE CPAS?

- Des MENA vivant en autonomie ayant un statut de protection internationale
  - Rôle CPAS: aide sociale, garantie locative, ....
  - Rôle Fedasil: a priori aucun
  - Rôle Aide à la jeunesse: Pour certains jeunes un dossier SAJ a été/pourrait être ouvert si il y a des besoins plus particuliers.
- Des ex-MENA sans document de séjour
  - Rôle CPAS: AMU,
  - Rôle Fedasil: néant
  - Rôle Aide à la jeunesse: éventuellement si un dossier a été ouvert avant les 18 ans
- Les MENA vivant en centre d'accueil géré par Fedasil ou partenaires
  - Rôle CPAS: a priori aucun
  - Rôle Fedasil: aide matérielle
  - Rôle Aide à la jeunesse: possibilité de transfert vers l'aide à la jeunesse si il s'avère que le profil du jeune nécessite une aide spécialisée